

DEPARTEMENT des YVELINES

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE SAINT-LAMBERT-DES-BOIS**

Séance 2019.1 du 17 janvier 2019

Date de la convocation : 2 janvier 2019

Date d'affichage : 2 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard GUEGUEN, Maire.

Présents : Mesdames : C. COLIN, J. FLAMENT, B. GUIBERT, E. ROSAY, D. TACYNIAK
Messieurs : O. HANEL, F. GOUBY, P. HUMEAU, P. MERHAND formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés,

A été élu secrétaire : Madame D. TACYNIAK

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Délibération 2019.1.1 : Reconstruction de l'école

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'avis défavorable en date du 21 novembre 2018 de la Direction des Finances Publiques sur le projet de contrat rural, il propose au conseil de reconsidérer le dossier dans son entier.

L'Agence INGENIERY a établi, le 3 décembre 2018, une étude de faisabilité faisant ressortir un coût d'opération, y compris les prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, CSPS : Coordination Sécurité et Protection de la Santé, etc.), selon le document en annexe, à :

- Solution de base : réhabilitation de l'école à l'identique 427.500 € hors TVA
(variante : plus-value pour isolation de la toiture 32.500 € hors TVA)
- Option 1 : extension pour création d'une salle de motricité / salle de repos : 78.500 € hors TVA
- Option 2 : aménagement des combles en 2 logements (Type 2 pièces) : 342.500 € hors TVA

Le maire propose au conseil d'établir le montant maximum du projet à 460.000 € hors TVA, de ne pas recourir à l'emprunt pour financer ce projet et de ne pas augmenter les impôts locaux. En conséquence, il demande au conseil son accord pour lancer la consultation de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Résilie le marché de maîtrise d'œuvre du groupement Dumont-Legrand Architectes mandataire, LM ingénieur et BED cotraitants, contracté en date du 29 janvier 2018, pour intérêt général conformément aux stipulations de l'article 33 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Prestations Intellectuelles selon le décompte en annexe ;
- Prend acte que le montant prévisionnel maximum de la nouvelle opération de réhabilitation de l'école est fixé à 460.000 € hors TVA ;
- Prend acte qu'il ne sera pas fait recours ni à l'emprunt, ni à une augmentation des impôts locaux pour ce faire.
- Prend acte qu'en conséquence, il sera déduit du résultat de l'exercice la somme de l'emprunt de 400.000 € approuvé par Décision Modificative en date du 5 juillet 2018 ;
- Donne pouvoir au maire pour lancer la consultation de maîtrise d'œuvre et rechercher les subventions nécessaires à l'opération avec l'assistance d'IngénieurY ;
- Décide de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

M. Merhand demande comment se décompose le financement des 460 000 €.

M. le Maire précise que ce montant de 460 000 se répartit comme suit :

- 376 000 € de subventions (117 000 DETR, 148 000 Région, 111 000 Département),
- et 84 000 € de la Commune.

Auxquels il faut ajouter 35 000 euros ht pour l'assainissement correspondant, et 33 000 euros ht de frais d'architecte soit 7%.

M. Humeau demande de préciser les grandes dates du calendrier de reconstruction de l'école :

- Commission des Contrats Ruraux : mars 2019
- Démarrage des travaux : Juin 2019

Le permis de construire doit être instruit en parallèle.

Délibération 2019.1.2 : Aides de la commission des affaires sociales

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour faire face à d'éventuelles demandes d'aides pour les activités et prestations scolaires et périscolaires (garderie, centre aéré, etc.), une nouvelle grille a été proposée par la Commission des Affaires Sociales :

Quotient Familial (€/mois)	Taux de subvention	Exemple pris pour la « Classe découverte » de l'école cette année 2019		
		Coût estimé de la sortie par enfant	Subvention par enfant	Restant à charge par enfant
0 – 350	75%	294,00 €	220,50 €	73,50 €
351 – 500	50%	294,00 €	147,00 €	147,00 €
501 – 800	25%	294,00 €	73,50 €	220,50 €
> 800	0%	294,00 €	- €	294,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la nouvelle grille de référence pour les aides à caractère social liées aux activités et prestations scolaires et périscolaires pour l'année 2019.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Décisions du maire

DDM 2018/09 : renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur la propriété MICHAUD sise au 34 rue de Port-Royal pour 630.000 €.

Questions Diverses.

Monsieur le Préfet a informé Monsieur le Maire qu'un radar de vitesse mobile sera installé périodiquement sur la section de la Brosse sur la RD91.

Tour de table :

Garderie de l'école :

M. Hänel intervient au sujet de la garderie de l'école : les tarifs sont élevés pour les personnes extérieures à la commune, il demande s'il ne faut pas les examiner à nouveau tout en maintenant une différence symbolique entre les familles de St Lambert et les autres.

Le Maire souhaite que l'on étudie cela pour le prochain budget. En effet, les communes extérieures paient déjà des frais d'écolage et par conséquent, il serait favorable à ce que les tarifs soient identiques.

Prochain concert :

Mme Colin indique que le **prochain concert aura lieu le 14/4/2019 à 17h30 à l'Eglise de St Lambert.**

Sortie culturelle :

Mme Guibert prévoit une sortie culturelle dans le courant du 2^{ème} trimestre 2019.

Grand débat national :

Le Conseil Municipal est favorable à l'organisation de la Réunion Publique de travail sur les sujets proposés par M. le Président de la République, à savoir :

- La transition écologique
- La fiscalité et les dépenses publiques
- La démocratie et citoyenneté
- L'organisation de l'état et des services publics.

DATE PROPOSEE : VENDREDI 15/2/2019 à 19H.

Une préparation est nécessaire pour que la réunion soit efficace.

La séance est levée à 21h30 et ouverte à l'expression du Public.

Radar RD 91 :

Pour la mise en place d'un radar mobile sur la RD91, M. Hélie demande si le Préfet envisage ensuite de mettre un radar fixe permanent.

M. le Maire précise que ce n'est pas le cas pour l'instant, non, mais c'est l'usage et les résultats qui en décideront.

Prochain conseil : jeudi 04 avril 2019

Le Maire,
Monsieur Bernard GUEGUEN